

RÉSOLUTION prise lors de l'Assemblée générale du 05 décembre 2013

Le défi d'une réelle ambition fluviale pour la France : « Saône-Moselle, Saône-Rhin » en 2030.

Le Consortium, réuni en Assemblée générale le 05 décembre 2013 à Strasbourg, a souligné une nouvelle fois avec force, l'enjeu majeur pour la France de mieux valoriser les atouts du transport fluvial au sein des chaînes logistiques ; ceci afin de renforcer, dans un contexte de globalisation mondiale de l'économie et de respect du développement durable, la compétitivité et l'ouverture de ses territoires et de ses entreprises.

Il réaffirme à cette fin la nécessité de poursuivre les investissements susceptibles d'améliorer la performance de ce mode de transport, notamment par la réalisation des liaisons interbassins, permettant aux opérateurs fluviaux de bénéficier de l'effet réseau et d'élargir leurs marchés et à notre pays de mieux s'intégrer dans la dynamique fluviale européenne, tout en stimulant l'activité et l'emploi.

Dans cette perspective, le Consortium réaffirme l'intérêt manifeste du projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » et demande tout particulièrement que les études en cours soient menées à terme et leurs résultats communiqués, ceci afin de permettre une décision politique pleinement éclairée quant à l'opportunité et la faisabilité technique du projet.

Le Consortium souligne au passage que le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » a été cette année pleinement confirmé à l'issue de la révision par l'Union Européenne du Réseau Transeuropéen, au sein d'un « réseau central » que l'Union Européenne souhaite voir opérationnel au plus tard en 2030, condition sine qua non à l'obtention de concours européens confortés.

Par ailleurs, il rappelle que le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » a également été pris en compte dans le corridor multimodal Rotterdam/Antwerpen/Marseille (Mer du Nord/Méditerranée), renforçant la portée et l'intérêt européens du projet.

Enfin, il relève que le projet figure dans le texte de la Loi « Grenelle de l'environnement de 2009 » toujours en application.

Le Consortium revendique donc la prise en compte dans la politique nationale des transports d'une réelle et indispensable ambition fluviale pour notre pays et qu'à ce titre, le projet « Saône-Moselle, Saône-Rhin » soit avancé à 2030, conformément aux attentes de l'Union Européenne.